

NOTE

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires.

Le présent rapport a pour objet de présenter les résultats de l'exercice 2025 du budget principal de la Caisse des écoles à travers le Compte Financier Unique (CFU).

Le budget de la Caisse des écoles de Vincennes est composé d'un document budgétaire correspondant au budget principal relevant de la nomenclature M.57.

Le CFU termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Pour mémoire, le budget primitif 2025, de la Caisse des écoles a été approuvé lors du Comité du 10 avril 2025.

Ce document récapitule l'ensemble des mouvements enregistrés sur les comptes du 1er janvier au 31 décembre 2025, c'est-à-dire les dépenses et les recettes comptabilisées. Ils sont en concordance avec la comptabilité établis par le Trésorier du Service de Gestion Comptable.

La loi de finances pour 2024 a instauré l'obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, et pour établissements publics, de compléter une annexe au compte financier unique intitulée « Impact du budget dans la transition écologique ». Ce nouvel état présente les dépenses d'investissement (hors emprunts) qui, au sein du budget, contribuent favorablement ou défavorablement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France, tels que définis par le droit de l'Union européenne.

La Caisse des écoles a enregistré en investissement, 143 000 € avec un impact neutre pour l'environnement et 99 000 € non cotées correspondant à de menues dépenses.

L'exécution du budget 2025 se présente de la façon suivante :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisés mouvements réels	11 960 589,41 €	12 253 656,51 €	293 067,10 €
Réalisés mouvements d'ordre	208 241,38 €	1 492,00 €	-206 749,38 €
Résultat n-1	0,00 €	267 120,18 €	267 120,18 €
Restes à réaliser	12 318,88 €	- €	- 12 318,88 €
Sous-total	12 181 149,67 €	12 522 268,69 €	341 119,02 €
Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisés mouvements réels	241 983,13 €	38 583,80 €	-203 399,33 €
Réalisés mouvements d'ordre	1 492,00 €	208 241,38 €	206 749,38 €
Résultat n-1	0,00 €	133 581,08 €	133 581,08 €
Restes à réaliser	110 831,16 €	- €	- 110 831,16 €
Sous-total	354 306,29 €	380 406,26 €	26 099,97 €
Total	12 535 455,96 €	12 902 674,95 €	367 218,99 €

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Dépenses

Les dépenses réelles, réalisées au cours de l'exercice 2025, s'élèvent à 12 202 572,54 € contre 12 185 301,26 € en 2024 soit en hausse de 0,14 %, et se ventilent, pour les principales lignes budgétaires, de la manière suivante :

	CA 2024	CFU 2025	Evolution
<u>Charges à caractère général (chapitre 011)</u>	3 887 513,03 €	3 596 934,13 €	-7,47%
<u>dont notamment :</u>			
611 - Prestation de service (restauration scolaire et mini-séjours)	3 584 699,74 €	3 292 837,16 €	-8,14%
6068 - Matières et fournitures	52 963,67 €	49 182,41 €	-7,14%
6156 - Maintenance matériel de restauration	23 441,60 €	32 884,80 €	40,28%
<u>Charges de personnel (chapitre 012)</u>	8 143 030,85 €	8 340 067,63 €	2,42%
<u>dont notamment :</u>			
64111 - Trait. Personnel titulaire	1 388 971,39 €	1 338 392,99 €	-3,64%
64131 - Trait. Personnel non titulaire	2 533 097,68 €	2 668 161,35 €	5,33%
6451 - Cotisations URSSAF	1 130 283,71 €	1 174 531,62 €	3,91%
6211 - personnel affecté par la col de rattachement	807 300,00 €	824 465,00 €	2,13%
6453 - Cotisations retraites	585 687,20 €	611 262,96 €	4,37%
<u>(chapitre 65) créances irrécouvrables (non valeur et éteintes)</u>	3 126,64 €	19 469,92 €	522,71%

Accusé Réception en Préfecture :

094-269400867-20260625-lmc1H14411H1-BF

Date de réception en Préfecture : 26/06/2026

Date de Publication : 26/06/2026

Pour le chapitre 011 (charges à caractère général)

Les charges à caractère général sont marquées par une baisse de 7,47 %. Cette baisse est en grande partie technique car elle résulte d'un reste à réaliser important de 2023 lié aux dépenses de restauration, dont la réalisation de fin d'année a fait l'objet d'une facturation début 2024. Cette situation a donc fait l'objet d'un report sur 2024. Cela n'a pas été le cas en 2025.

S'agissant du chapitre 012 (charges de personnel)

Les dépenses de personnel sont globalement en hausse de 2,42 % par rapport au CA 2024. Cette évolution est essentiellement due aux différentes hausses (cotisations retraites...) intervenues au cours de l'année 2025.

B) Recettes

	CA 2024	CFU 2025	Evolution
70 - Produit des services	5 794 519,79 €	6 039 823,29 €	4,23%
<u>dont notamment :</u>			
7088-Vente de repas	3 271 378,43 €	3 360 295,81 €	2,72%
7067-Activités périscolaires	2 520 536,86 €	2 677 108,48 €	6,21%
74 - Dotations et participations	6 249 544,41 €	6 192 388,08 €	-0,91%
<u>dont notamment :</u>			
74748-Participation de la Commune :	4 242 878,00 €	4 242 878,00 €	0,00%
74888-Participation de la CAF du Val-de-Marne	2 004 993,29 €	1 945 510,08 €	-2,97%
74718-subvention de l'Etat	1 673,12 €	4 000,00 €	139,07%

Les recettes réelles de fonctionnement, réalisées au cours de l'exercice 2025, s'élèvent à 12 253 656,51 € contre 12 106 053,30 € en 2024 soit en hausse de 1,22 %. Elles se ventilent de la manière suivante :

- les « **produits des services** » (70) sont essentiellement composés des participations familiales pour la restauration, les centres de loisirs, les mini-séjours et les ateliers,
- le chapitre « **dotations et participations** » (74) est constitué de la subvention de la Ville à la Caisse des écoles, de la participation de la CAF et de la subvention de l'Etat.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement	CA 2024	CFU 2025	Evolution
20415311 - Biens mobiliers, matériel et études	-	143 000,00	-
215741- Matériel, Outillage et Installations des Cantines Scolaires (chariots, robots de cuisine ...)	108 843,82 €	58 642,88 €	-46,12%
21848 - Mobiliers (tables, chaises, claustra...)	17 682,60 €	20 855,42 €	17,94%
2188 - Equipements divers	22 510,06 €	19 484,83 €	-13,44%

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 241 983,13 € en 2025 (hors restes à réaliser) contre 149 036.48 € en 2024, soit en hausse de 62 %. Cette hausse est due à la dotation pour le financement des écrans numériques interactifs dans les écoles.

Les recettes d'investissement	CA 2024	CFU 2025	Evolution
	59 588,49 €	38 583,83 €	-35,25%
<u>10 - Dotations, fonds divers et réserves</u>			
10222 - F.C.T.V.A.	34 207,42 €	38 583,83 €	12,79%
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	25 381,07 €	0,00 €	-100,00%

Il est donc proposé au Comité de la Caisse des écoles d'approuver le Compte Financier Unique de la Caisse des écoles.